

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil
Municipal en date du XXXXX, arrêtant le
projet de PLUi-HM.

Le Président

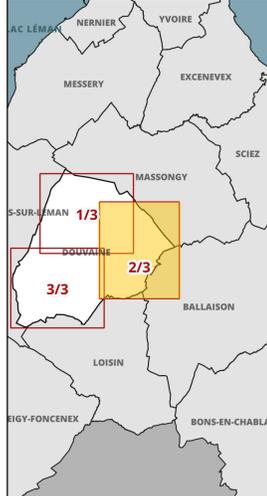
MAÎTRISE D'ŒUVRE :

EPODE, LOUP+MENIGOZ, AERE, NALISSE, AID, ATEMA, ECOVIA, CETIAC, MERCAT, ITER,
NICOT, CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES



N° de planche : 2/3 SECTEUR : EST
Echelle : 1:2 600
Date d'édition : 03/02/2025

N° de dossier : 22009



ZONAGE

Contours de zonage
(se référer aux plans au 5000ème pour la légende des couleurs)

PRESCRIPTIONS

Patrimoine végétal et paysager au titre de l'article L151-23 du CU

- Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine au titre de l'article L151-23 du CU
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du CU
- Espace boisé classé significatif au titre de la loi littoral
- Corridors écologiques
- Espace de bon fonctionnement optimal des cours d'eau (EBF accompagnement)
- Espace de bon fonctionnement nécessaire des cours d'eau (EBF strict)
- Jardins, parcs
- Réservoirs de biodiversité boisés
- Réservoirs de biodiversité littoraux
- Réservoirs de biodiversité prairiaux
- Réservoirs humides
- Zones humides
- Espaces de bon fonctionnement des zones humides
- Boisement
- Trame végétale
- Haie
- Haie
- Arbre remarquable
- Points de vue

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

- Patrimoine bâti
- Petit Patrimoine

Emplacements réservés

- Emplacements réservés aux voies publiques
- Emplacements réservés aux ouvrages publics
- Emplacements réservés aux installations d'intérêt général
- Emplacements réservés aux espaces verts/continuités écologiques
- Emplacements réservés au logement social/mixité sociale
- Emplacements réservés : servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U ou AU
- Emplacements réservés : Secteurs en attente d'un projet d'aménagement global

Voies, chemins, transports publics à conserver et créer au titre de l'article L151-38 du CU

- Périmètre travaux autoroute A412
- Périmètre DUP autoroute A412
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Autres prescriptions

- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) de projet (sans règlement)
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU au titre de l'article L151-15 du CU
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - STRICT
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU - SOUPLE
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Changement de destination - activités
- Changement de destination - patrimonial

INFORMATIONS

- Bande littorale des 100 mètres
- Espace proche rivage
- Cours d'eau hors EBF
- Bâtiment agricole

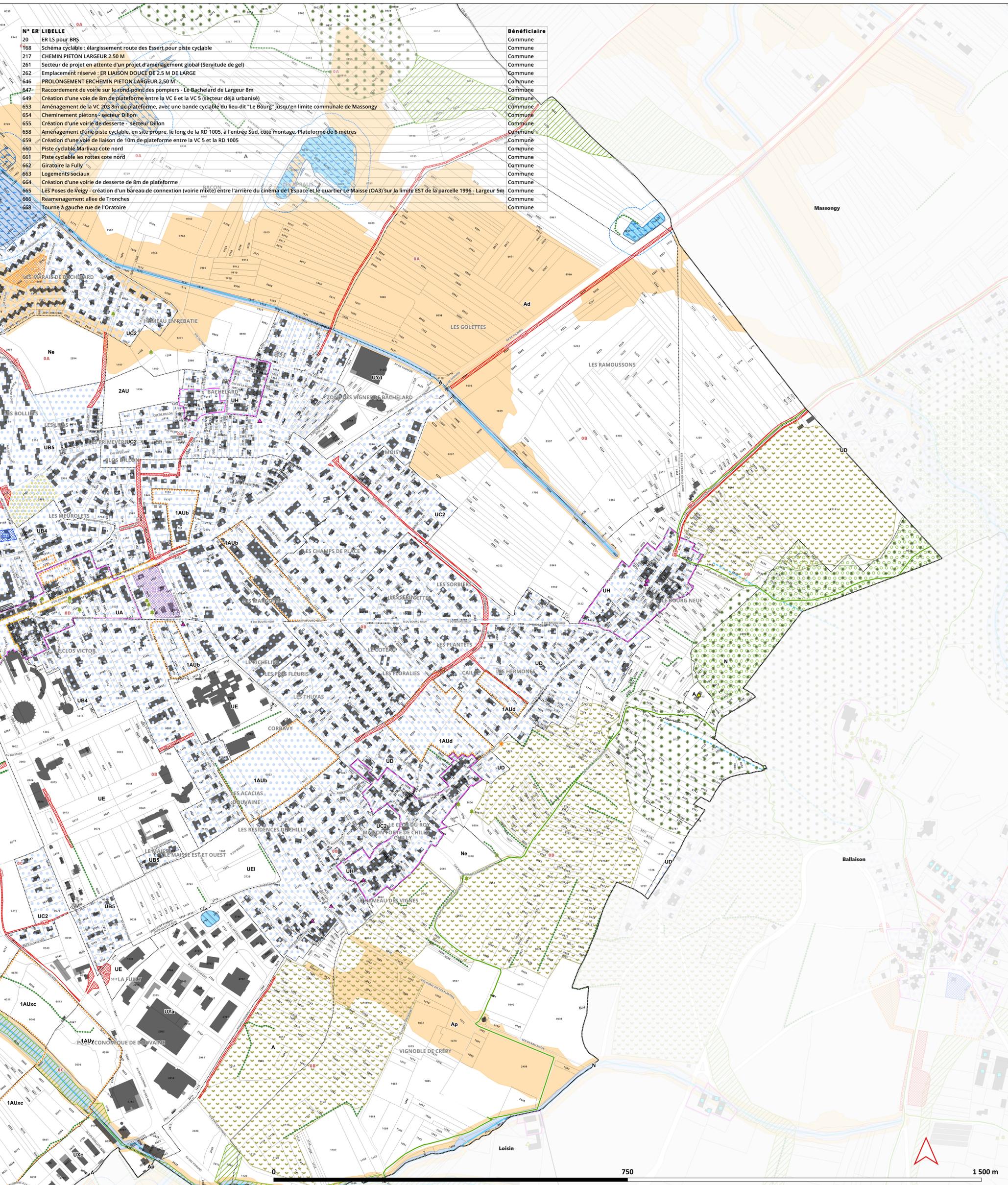
CADASTRE & CONTEXTE

- Domaine public et routes
- Parcelles

Bâtiments cadastrés

- Bâtiment en dur
- Construction légère
- Limites de Thonon Agglomération
- Limites communales
- Surfaces en eau et cours d'eau

Sources de données : IGNBDTOPO, TA, EPODE, GPU, PCI 07-2024



N°	LIBELLE	Bénéficiaire
20	ER LS pour BR5	Commune
168	Schéma cyclable : élargissement route des Essert pour piste cyclable	Commune
217	CHEMIN PIETON LARGEUR 2.50 M	Commune
261	Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (Servitude de gel)	Commune
262	Emplacement réservé : ER LIAISON DOUCE DE 2.5 M DE LARGEUR	Commune
646	PROLONGEMENT ER CHEMIN PIETON LARGEUR 2.50 M	Commune
647	Raccordement de voirie sur le rond-point des pompiers - Le Bachelard de Largeur 8m	Commune
649	Création d'une voie de 8m de plateforme entre la VC 6 et la VC 5 (secteur déjà urbanisé)	Commune
653	Aménagement de la VC 203 8m de plateforme, avec une bande cyclable du lieu-dit "Le Bourg" jusqu'en limite communale de Massongy	Commune
654	Cheminement piétons - secteur Dillon	Commune
655	Création d'une voirie de desserte - secteur Dillon	Commune
658	Aménagement d'une piste cyclable, en site propre, le long de la RD 1005, à l'entrée Sud, côté montage. Plateforme de 6 mètres	Commune
659	Création d'une voie de liaison de 10m de plateforme entre la VC 5 et la RD 1005	Commune
660	Piste cyclable Marlivaz cote nord	Commune
661	Piste cyclable les rottes cote nord	Commune
662	Giratoire la Fully	Commune
663	Logements sociaux	Commune
664	Création d'une voirie de desserte de 8m de plateforme	Commune
665	LES Poses de Veigy - création d'un bureau de connexion (voirie mixte) entre l'arrière du cinéma de l'Espace et le quartier Le Maisse (OA3) sur la limite EST de la parcelle 1996 - Largeur 5m	Commune
666	Reaménagement allée de Tronches	Commune
668	Tourne à gauche rue de l'Oratoire	Commune

